Adaptation à mi-parcours

10e PROGRAMME 2013/2018

UNE POLITIQUE ADAPTÉE AUX ENJEUX DU LITTORAL

©crédit Pierre Barthe AEAG

Le littoral et les espaces côtiers du bassin Adour-Garonne offrent des paysages d'une grande variété et abritent des écosystèmes riches et diversifiés, incluant notamment des vasières et des zones humides d'intérêt national et international.

La frange littorale est **un territoire aux spécificités marquées :**

- elle constitue une zone touristique de premier plan et d'expansion démographique qui va se poursuivre durant les années à venir,
- elle regroupe des activités économiques liées à la mer et aux estuaires (pêches, conchyliculture, aquaculture, activités portuaires, industries nautiques, thalassothérapie...),
- il s'y développe une agriculture où élevage, vigne, grandes cultures et maraîchage dominent selon les zones,
- l'industrie y est notamment orientée vers l'agroalimentaire et le bois.

Le littoral, **milieu naturel fragile mais stratégique d'un point de vue économique et écologique,** fait donc l'objet d'une attention particulière dans le 10ème programme de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le 10ème programme de l'agence de l'eau comporte des modalités d'interventions financières spécifiques au littoral répondant à plusieurs enjeux :

- **restaurer la qualité microbiologique des eaux littorales** pour permettre la satisfaction de nombreux usages spécifiques au littoral (baignade, sports nautiques, conchyliculture, pêche à pied...),
- **diminuer les pollutions organiques et chimiques issues des zones littorales** en développant notamment des programmes d'actions coordonnées en zones portuaires,
- **restaurer la biodiversité et la morphologie des espaces littoraux et rétro-littoraux** afin d'y assurer une continuité écologique et préserver les fonctionnalités des ces zones (reproduction, nourricerie...),
- **gérer de façon durable la ressource en eau en zone littorale** afin de satisfaire les différents usages spécifiques et le bon fonctionnement des écosystèmes littoraux,
- **améliorer la connaissance** afin de mieux comprendre le fonctionnement des différents écosystèmes associés au littoral et d'être le plus pertinent possible dans la définition des actions à mettre en œuvre.

LES ACTIONS AIDÉES

Nature de l'opération	Taux d'aide maximal	Observations (*)
Restaurer la qualité microbiologique des eaux littorales : baignade, sports nautiques, pêche à pied, zones conchylicoles		
Actualisation des profils de baignade et étude pour la gestion active des plages	50 % en subvention	
Réalisation des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles et des sites de pêche à pied	50 % en subvention	
Etude de gestion intégrée des eaux sur les bassins versants en lien direct avec le littoral	50 % à 70% en subvention	Voir plaquette « gouvernance et gestion territoriale »
Actions de lutte contre les pollutions identifiées dans les études citées ci-dessus (incluant la gestion des eaux pluviales)	13 % à 60 % en subvention	Voir plaquette « réduire les pollutions ponctuelles domestiques et industrielles vers les milieux aquatiques »
Diminuer les pollutions organiques et chimiques issues des zones littorales (notamment zones portuaires)		
Etude de gestion environnementale des ports	50 % en subvention	
Actions de collecte et de traitement des effluents liés aux activités portuaires (y compris aires de carénage et aires d'avitaillement)	13 % à 60 % en subvention	Conditions d'éligibilité : réalisation d'une étude de gestion environnementale des ports
Actions de sensibilisation, communication et animation en zones portuaires	50 % en subvention	
Gestion des déchets diffus spécifiques issus de zones portuaires	35 % en subvention	Voir plaquette « réduire les pollutions ponctuelles domestiques et industrielles vers les milieux aquatiques »
Restaurer la biodiversité et la morphologie des espaces littoraux et rétro-littoraux		
Etude préalable à la restauration d'espaces littoraux et rétro-littoraux (gestion des zones humides, continuité écologique, aménagement ou arasement d'ouvrages...)	30 % à 60 % en subvention	Voir plaquette « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »
Travaux découlant des études préalables citées ci-dessus	30 % à 80 % en subvention	
Animation d'un programme PAPI** ou d'un volet inondation d'un SAGE** (aspect submersion marine)	70 % en subvention	
Gérer de façon durable la ressource en eau en zone littorale		
Etude préalable d'aide à la décision et étude de connaissance	50 % à 70 % en subvention	Voir plaquette « gestion quantitative de la ressource et économies d'eau »
Travaux d'économies d'eau	30 % à 70 % en subvention	
Améliorer la connaissance		
Etudes de connaissances sur des thématiques liées au littoral	50 % en subvention	Voir plaquette « connaissance sur l'eau et les milieux aquatiques : mieux connaître pour agir »
Réseaux de suivi de la qualité des eaux littorales	80 % en subvention	

(*) pour plus de détails sur les modalités, contactez votre délégation
** PAPI : Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations.
** SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

A noter que sont également mobilisables les aides des domaines d'interventions classiques de l'Agence.

LE 10e PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU A POUR AMBITION DE :

- contribuer aux priorités nationales de la politique de l'eau,
- répondre aux enjeux spécifiques du bassin Adour-Garonne.

Il prévoit les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du SDAGE Adour-Garonne et le bon état des eaux. L'accent est mis sur la satisfaction de l'usage prioritaire qu'est l'eau potable et sur l'amélioration des milieux aquatiques.

IL S'EST FIXÉ TROIS GRANDES PRIORITÉS :

- la reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, notamment en réduisant les pollutions diffuses,
- la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques,
- le maintien de débits suffisants dans les rivières dans la perspective du changement climatique.

Assurer la solidarité entre les territoires, prendre en compte les milieux littoral, marin et de montagne constituent d'autres enjeux forts du bassin Adour-Garonne.

Pour atteindre ces objectifs, le conseil d'administration de l'Agence a voté des moyens renforcés avec plus de 1,9 milliard d'euros pour la période 2013-2018.

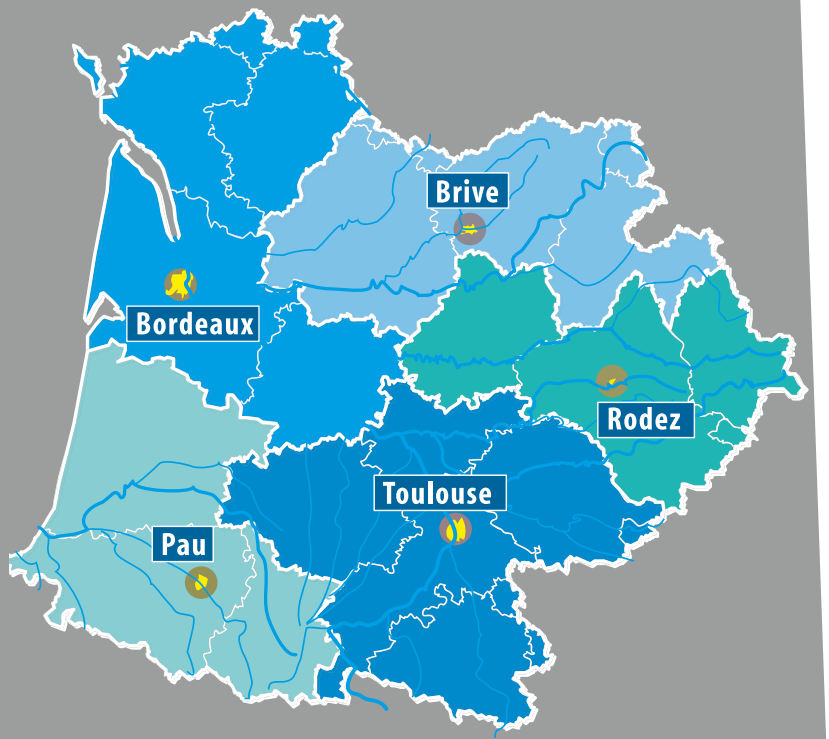

BORDEAUX 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
4, rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98

BRIVE 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87
94, rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01

PAU 40 • 64 • 65
7, passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99

RODEZ 12 • 30 • 46 • 48
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09

TOULOUSE 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82
46, avenue du Général de Croutte
31100 Toulouse
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99

200 exemplaires - octobre 2015
g h a m 05 62 71 35 35

Agence de l'eau
Adour-Garonne
90, rue du Férétra
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38
Fax : 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE